



## Clim reversible carrera HS

Par **legruge**, le **26/10/2010** à **11:26**

Il y a maintenant un an que j'ai fait l'acquisition d'un climatiseur trisplit dans un grand magasin et installé par leurs soins pour 3000euros! Depuis je n'ai eu que des pannes, ou alors le chauffage n'allait pas au-dessus de 17°...après des changements de cartes électroniques celui-ci a fonctionné 2 mois puis plus rien.

Durant ces pannes je me suis retrouvée sans chauffage durant des semaines, ce que je trouve inadmissible!!! Depuis un mois j'ai averti le magasin que le climatiseur était de nouveau en panne, 2 techniciens sont venu pour finalement repartir sans avoir pu le dépanner.

J'appelle donc le responsable de rayon pour lui demander ce qu'il comptait faire, au début rien, juste rechanger toutes les cartes électroniques, puis à force d'insistance de ma part décide finalement de me proposer un autre appareil, ouf! Ensuite plus de nouvelles, le froid arrivant, ma fille malade, je commence à désespérer et me rend dans ce magasin pour savoir quand j'aurais mon nouveau chauffage, une dame me propose de voir avec son responsable de me prêter un chauffage d'appoint. Je fais un tour et quand je reviens j'aperçois un monsieur qui vient à ma rencontre et de suite sans se présenter me prend de haut, refuse de me prêter un chauffage, qu'il n'est pas assistant social et que je n'ai qu'à m'en acheter un. Il s'avère que ce monsieur est le responsable de rayon, il a le culot de vouloir me faire repayer un chauffage alors que j'ai déboursé 3000 euros dans le vent, aucun geste commercial, rien que du déni, j'en ai pleuré de colère devant mes enfants! Il m'a humilié, je ne faisais pas l'aumône, je demandais juste du chauffage, j'ai payé pour ce droit!! Je trouve cela scandaleux! Aujourd'hui, l'installateur devait venir, il n'est toujours pas là, je ne sais même pas ce qui va m'installer à la place! Je compte écrire au siège de ce magasin pour leur signaler mon mécontentement ainsi que la façon dont j'ai été traité devant tout un panel de gens. Si le nouveau produit ne me satisfait pas, quels sont mes recours, puis-je leur obliger à me dédommager pour les trous dans les murs?